

CONSEIL SYNDICAL DE L'AFP

Mairie d'ARVIEUX le 16 JANVIER 2014

Présents : BLANC Alain, BLANC Marc, CHABRAND Philippe, BLANC Christian (excusé), FAURE Michel, THOMAS Raymond, MEISSIMILLY Bernard, PHILIP Colette, MARCELLIN Roger, BLANC Pierre et BRUNET Daniel (ONF)

Courrier de Mr RANDU Franck concernant les terrains de la Fusine (Secteur du Veyer/la Chapelue)

Rappel : Me ACHIN à Briançon est sollicité par la commune pour relancer le cadastrage des alpages de Furfande et Clapeyto. Si on peut lui fournir les listes des propriétaires pour chaque parcelle.

Voir aussi avec le cadastre Napoléonien et les archives départementales.

Voir au service du Cadastre à Gap (et aux Hypothèques) si ils ont les plans établis par Mr POTIN père dans années 1990.

Précisions sur la forêt donnée par Daniel BRUNET (ONF)

- Le reboisement des propriétés privées reste à la charge des propriétaires même pour les parcelles dans l'AFP.
- L'ACCA loue le droit de chasse à la commune et l'AFP loue les droits d'exploitation (culture, pâturages, etc....).
- Les clôtures sont fournies par la commune pour une durée minimale de 10 ans en cas de plantations et/ou régénérescence – Secteurs reboisés par l'ONF pour la commune (placettes de régénérescence... les clôtures peuvent aussi être placées par les bergers...
 - o Etude en 1998 sur les régénérescence : 4 cas de figure :
 1. Placettes non décapées et non pâturées.
 2. Placettes non décapées et pâturées.
 3. Placettes décapées et non pâturées
 4. Placettes décapées et pâturées.

Après étude : cas 1 : pas de régénérescence. Cas 2 : pas de semis

Pour les cas 3 et 4 : pas de différence – régénérescence car pas de surpâturage.

Les problèmes posés dans les secteurs boisés : pour les bovins ce sont les zones de chaume ou les drailles (passages plusieurs fois par jour au même endroit) et pour les ovins : beaucoup de petites pattes = écrasement des semis.

Le problème du mélèze c'est que si on ne fait rien il disparaît. C'est une espèce transitoire et pionnière qui colonise des terrains érodés et donc un risque de surpeuplement naturel des sapins (espèce d'ombre) : par exemple le secteur du Devez.

Dans l'Izoard c'est du pin à crochets qui a été choisi (plantations) car zone fragile et sols superficiels.

L'AFP est directement concernée par les problèmes de forêts et de pâturage. Les espaces se ferment de plus en plus. Dans les zones de mélèze : forêt ouverte, avec pâturage et mieux valorisée (vente du bois à un meilleur prix que les autres essences) + intérêt faunistique et touristique.

Alpage de Baoude : voir document MAET du CERPAM (demandé pour un ex en mairie) Cet alpage doit quand même être intéressant car c'est le même berger depuis longtemps sinon il serait parti ailleurs.

Dans le calcul des surfaces : retirer les zones rocheuses et les parcelles en défens.

>>>> Voir statuts des terrains au Queyron : baux écrits ou pas des différents propriétaires ?

Sous la route du Devez : pâturage pour les chèvres : année de transition et d'observation puis convention pour 5 ans.

Garder les prés de fauche prioritaires sur le pâturage.

>>> Attendre la réunion des agriculteurs pour avoir les secteurs sur les cartes de chacun (baux en cours...), avec la Chambre d'Agriculture et le CERPAM ;

>>>> Faire la demande d'exonération de la taxe foncière pour les terrains dans l'AFP

>>>> prévoir l'élaboration d'un règlement intérieur pour l'AFP.

Pâturage de Furfande : plusieurs observations :

- Nombre limité à 220 bêtes et 50 enlevées à partir du 15 septembre. Bon alpage mais problème de route. Les éleveurs de l'extérieur doivent faire partie du Groupement pastoral. Bonne entente entre les éleveurs pour corvées, pose de bassins, etc.
- Alpage du 20 juin au 20 octobre (Saint Luc) -Faire pâturer le queyrel...

>>> voir pour que l'AFP fasse des travaux dans les cabanes pastorales et avoir des subventions. Certains captages et bassins sont aussi à reprendre. Gestion du pâturage par des fils. En tout le Groupement Pastoral versent environ 1400 € pour Furfande, Catinat et Jalleit.

Jalleit : pas de bergers pour les veaux. Une cinquantaine (30 du pays et une vingtaine extérieurs)

En 2013 mise en place d'un impluvium + bassin de 1000 litres. Contrat pour 90 ha et 3 mois (de début juillet à début octobre) Surveillance par les éleveurs à tour de rôle.

Catinat avec les secteurs du Pasquier et les Maisons : 280 ha – 80 bêtes au total du 15 juin/1^{er} juillet jusqu'au 25 septembre. Problème : pas toujours assez d'herbe. Problème de la traite à tour de rôle matin et soir. Il y a un berger dans la cabane de Clos la Favière et la caravane à côté sert pour le logement de l'éleveur qui vient d'Embrun, et qui participe aussi aux parcs...